

Comparaison des salaires, vacances et autres conditions d'engagement des employés des villes écolo-socialistes Berne/Zurich avec ceux des conditions normales des travailleurs de Suisse

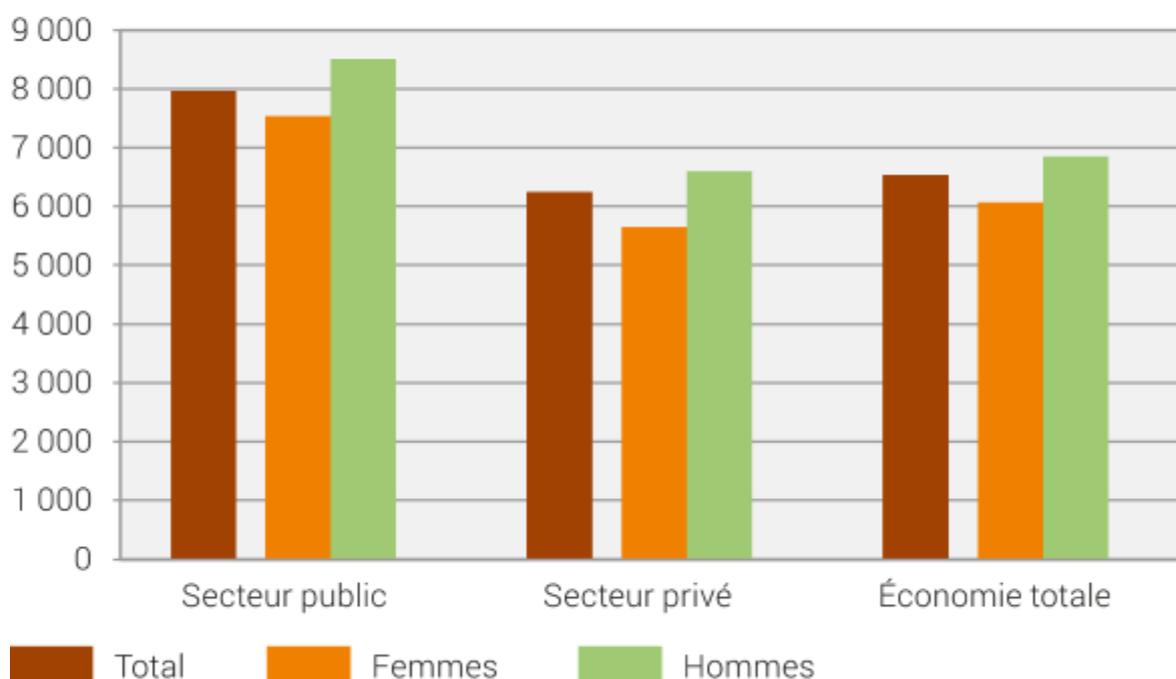
Sécurité de l'emploi en cas de crise, protection effective contre les licenciements, salaires plus élevés, plus de vacances, moins de travail, retraite à 63 ans – il existe effectivement en Suisse un clivage inquiétant qui ne cesse de s'élargir: d'un côté les conditions de travail privilégiées des villes écolo-socialistes, de l'autre côté, celles des femmes et des hommes qui travaillent dans le secteur privé et qui, de surcroît, doivent financer ces emplois de luxe avec leurs impôts.

	Droits des employés municipaux de Zurich (ZH) ou de Berne (BE)	Droits des employés du secteur privé
Salaire mensuel brut, salaire médian	Secteur public environ Fr. 8000.00 (analyse de la structure salariale 2018, OFS)	Secteur privé environ Fr. 6200.00
Vacances	jusqu'à l'âge de 20 ans: 7 semaines dès l'âge de 20 ans: 5 semaines dès l'âge de 50 ans: 6 semaines dès l'âge de 60 ans: 7 semaines (BE)	Jusqu'à l'âge de 20 ans: 5 semaines dès l'âge de 20 ans: 4 semaines
Jours fériés	1 ^{er} août et 8 autres jours fériés cantonaux, plus 3 demi-jours fériés: Sechseläuten, Knabenschiessen, 24 décembre (ZH)	1 ^{er} août plus au maximum 8 jours fériés fixés par le canton
Jours congés payés supplémentaires	propre mariage: 3 jours déménagement: 2 jours (BE)	propre mariage: 2 jours déménagement: 1 jour (selon Seco)
Horaire de travail hebdomadaire	40h dont une demi-heure de pause payée (BE)	41,8h (employé à plein temps, secteur public et secteur privé, OFS)
Age de la retraite	Mise à la retraite à 63 ans Ville de Berne: "Vos rapports de travail se terminent à la fin du mois durant lequel vous fêtez votre 63 ^e anniversaire."	Hommes: 65 ans Femmes: 64 ans
Retraite anticipée	possible dès 58 ans (BE/ZH)	
Primes de fidélité	après 5 ans: ¼ du salaire mensuel après 10 ans: ½ du salaire mensuel après 15 ans: ¾ du salaire mensuel après 20 ans: tous les 5 ans un salaire mensuel complet (BE)	
Cotisations LPP	La ville de Zurich assume 60%, les salariés 40% des cotisations LPP. Selon l'âge et le salaire, cela fait un avantage de plusieurs milliers de francs.	Paritairement 50/50%
Congé de maternité	16 semaines (BE)	14 semaines

Congé de paternité	4 semaines (BE)	2 semaines
«Work-Life-Balance»	Ville de Berne: "Nous soutenons le travail à temps partiel et les formes de travail qui s'orientent en fonction des phases individuelles de la vie." En clair: travail à temps partiel, travail à domicile, horaires souples, modèles de travail en fonction des phases de la vie, etc.	
Autres avantages	<ul style="list-style-type: none"> - contribution de la ville aux abonnements TP - contributions de la ville aux collaborateurs cyclistes - abonnement fitness TST à prix réduit - contrat de téléphonie mobile avantageux: deux numéros mobiles privés peuvent être transférés dans le contrat-cadre de la ville de Berne (abonnement à prix réduit, SMS et correspondances vocales à prix réduit) - vins à "prix spéciaux" du vignoble de la ville sis à la Neuveville 	

Salaire mensuel brut, secteur public et secteur privé, en 2018

Valeur centrale (médiane), en francs



Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2020